



COMMUNE
DE GRENAY

2025-079

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le Code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux par la société Sotraix en date du 14 août 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux de réfection de chaussée, de décaissement et de traversées de fourreaux effectués par la société Sotraix ZAL de l'Épinette à Aix-Noulette, la circulation sera interdite dans la rue Rudolf-Diésel à Liévin. Ces dispositions sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 entre 20h et 6h et pendant 60 jours calendaires.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- une interdiction de circuler.

Article 3 : En raison de ces travaux, un itinéraire de déviation sera établi par les rues de la Martinique, Casimir-Beugnet et de Condé.

Article 4 : La société Sotraix devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la mairie de Grenay et Monsieur le commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY
Le 11 septembre 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE

Par délégation du Maire

